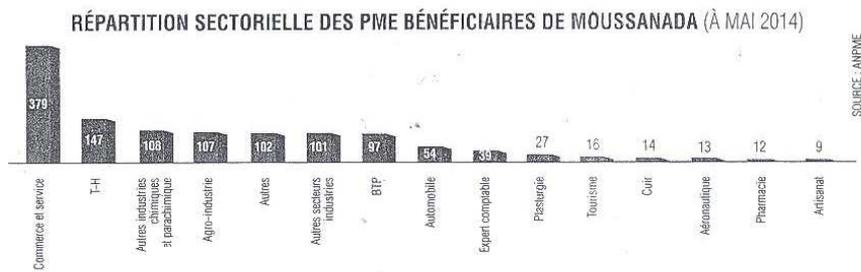
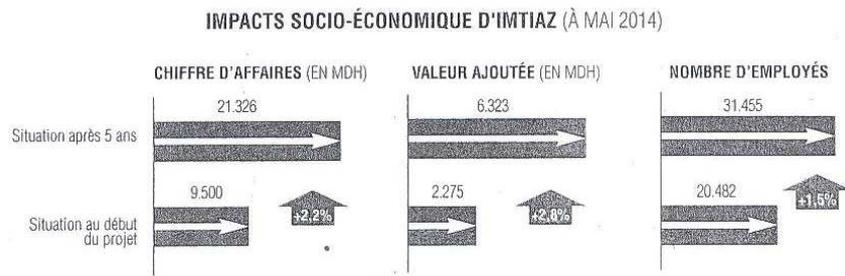


L'ANPME affiche de nouvelles ambitions

● L'Agence nationale pour la promotion de la PME poursuit son action en faveur des petites et moyennes entreprises en détaillant de nouvelles ambitions pour les deux prochaines années. Retour sur son nouveau plan d'action, désormais piloté par un nouveau patron en la personne de Larbi Benrazzouk.

Un cadre contractuel ambitieux pour l'ANPME. L'année dernière a en effet été marquée par la conclusion d'un nouveau cadre contractuel entre l'État et l'ANPME, couvrant la période 2013-2020. Mi-2014, la mise en œuvre de ce nouveau référentiel se met clairement en place, à travers la montée en charge des objectifs des programmes phares de l'Agence, à savoir Moussanada et Imtiaz. L'Agence a ouvert de nouvelles perspectives pour l'action de l'ANPME, avec notamment des objectifs plus ambitieux d'entreprises à accompagner et alloue des moyens financiers conséquents. Plus encore, l'Agence inscrit dans la liste de ses priorités la Très petite entreprise (TPE), jugée parent pauvre des programmes gouvernementaux par les différents association d'entrepreneurs. En effet, bien qu'incluse de fait dans le périmètre d'intervention de l'Agence, à travers des programmes tels Soutien à l'entreprise/MCC, Infitah ou Rawaj, cette dernière est officiellement intégrée dans les missions de l'ANPME. Pour assurer ces nouvelles missions, l'ANPME met aujourd'hui en œuvre le plan d'action 2014, validé lors du dernier conseil d'administration et qui «porte es-



sentiellement sur la poursuite de l'accompagnement des entreprises dans le cadre des différents programmes d'appui gérés ou pilotés par l'ANPME». À cela s'ajoute la mission qui vient de lui être conférée dans le cadre de l'accompagnement des TPME, dans l'ancrage du plan d'accélération industrielle (www.leseco.ma). En termes d'objectifs chiffrés pour 2014, il est à rappeler que tous programmes d'appui aux Très petites, petites et moyennes entreprises

(TPME) confondus, devront accompagner 10.400 entreprises (700 PME et 9.700 TPE) avec une contribution financière de 590 millions de dirhams, correspondant à un investissement global consolidé d'environ 2 milliards de DH. De plus, cette année 2014 devra être riche en projets stratégiques à poursuivre, dont notamment l'amendement de la Charte de la PME et la mise en œuvre du statut de l'auto-entrepreneur, dans lesquels l'ANPME devra s'investir dans les deux prochaines années. ●



En termes d'appui à la TPE, l'État, à travers l'ANPME, a développé plusieurs programmes au profit des petites entreprises, notamment le programme Infitah qui a pour objectif la sensibilisation des dirigeants de TPE à l'utilisation des TI à travers des séances d'initiation valorisées par un permis numérique donnant droit à des offres préférentielles. À ce jour, 3.993 permis numériques et 441 packs TI ont été octroyés.



Le programme de soutien au commerce de proximité (Initiative Rawaj) a aujourd'hui pour objectif d'appuyer et d'accompagner des projets de modernisation visant à développer l'activité et la rentabilité du commerce de proximité à travers le financement de 75% du programme de modernisation de chaque point de vente avec un plafond de 25.000 DH. À ce jour, 22.553 points de vente ont été accompagnés dans le cadre de ce programme.



Le programme Tatwir (Initiative Innovation) consiste à financer des projets d'innovation et de R&D portés par des entreprises en phase de développement ou par des consortiums d'entreprises relevant de clusters. Tatwir prend en charge 50% des dépenses liées au projet, avec un plafond de 4 MDH TTC. À ce jour, 10 entreprises en ont bénéficié.

Un nouveau patron pour assurer le plan d'action

La décision a été validée le 6 mars dernier par le Conseil de gouvernement. L'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME) a un nouveau pilote en la personne de Larbi Benrazzouk. Si l'annonce et la communication autour de cet événement n'a pas vraiment été faite en grande pompe, il n'en demeure pas moins que ce fonctionnaire bénéficie d'une promotion interne au sein de l'agence, faisant profiter cette dernière de son expertise. En effet, Benrazzouk était jusqu'ici chef du pôle «Animation & Appui» à l'ANPME et il avait également travaillé en 2000 en qualité de coordonnateur du programme de mise à niveau au ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat. Ce profil laisse donc entrevoir une personnalité bénéficiant d'une expérience interne qui lui permet de poursuivre l'action menée par son prédécesseur, Latifa Echihabi, tout en intégrant les nouveaux chantiers du ministère de l'Industrie auxquels se greffe naturellement l'ANPME.

Les priorités de l'Agence

● L'Agence nationale pour la promotion de la PME prend part à de nombreux chantiers structurants pour les deux prochaines années. Retour sur les 4 principaux chantiers déjà en cours.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE

Le chantier le plus récemment annoncé est celui de l'accompagnement de la stratégie industrielle. L'ANPME aura en effet dans les deux années à venir à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de cette stratégie avec les TPME. Le nouveau cadre de référence pour les dispositifs d'appui au développement des entreprises se renforce avec son ancrage au Plan d'accélération industrielle, tout en maintenant la dynamique induite par les stratégies sectorielles et transverses déjà en place. Dans ce contexte, les deux années à venir seront caractérisées au niveau de l'ANPME par le déploiement des programmes d'amélioration de la compétitivité des PME, qui visent le renforcement des dispositifs de soutien et d'accompagnement des entreprises, à travers un soutien intégré ambitionnant de faire de l'investissement et de l'innovation les moteurs de la croissance et de la création d'emplois, de rehausser la compétitivité inclusive des filières, d'améliorer la compétitivité des entreprises, de promouvoir l'innovation, l'accès aux marchés et l'amélioration de la productivité. Aussi, l'ANPME inscrira son action, notamment dans la consolidation et la révision à la hausse des objectifs de ses programmes d'appui aux PME, l'élaboration de nouvelles offres adaptées aux enjeux économiques. Ces nouvelles offres sont liées notamment au renforcement de la relation GE/PME, de la compétitivité inclusive des filières et au développement socio-économique des territoires. Elles le sont également au soutien à l'émergence d'écosystèmes performants, à la régionalisation des programmes d'appui à travers des partenariats avec les acteurs locaux et au renforcement du mécanisme de référen-



cement des bureaux d'études, pour favoriser l'émergence d'acteurs de référence et le développement de centres d'expertise.

TRANSMISSION DE L'ENTREPRISE

L'ANPME œuvre pour la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant la transmission des entreprises, qui devra fédérer tous les acteurs concernés. Cette action a été inscrite dans le plan d'action du CNEA, en vue de disposer d'un projet de texte de loi à déposer auprès du SGG au mois de décembre décembre 2014. Il est également à noter que l'Agence a proposé des dispositions fiscales lors des assises de la fiscalité (en 2013). À ce titre, il est prévu de constituer un comité restreint composé par l'ANPME, le MICIEN et la DGI pour produire un projet de texte de loi regroupant toutes les mesures relatives à la transmission. Il est à noter que l'ANPME a mis en place une offre d'accompagnement «Moussanada Transmission». L'objectif de cette offre est notamment d'accompagner

le cédant dans le processus de transmission, afin d'atténuer les risques liés à cette opération, de déterminer les opportunités réelles représentées par l'entreprise cédée, d'identifier dans le cadre de l'accompagnement de l'entreprise le meilleur repreneur et d'évaluer l'entreprise à sa juste valeur.

PROJET DE CHARTE DE LA TPME

Le projet de charte de la TPME s'articulera autour de plusieurs thèmes, à savoir la nouvelle définition de la TPME sur la base du critère du chiffre d'affaires et d'un classement en trois catégories distinctes, à savoir la très petite, la petite et de la moyenne entreprise. Il abordera également la question de l'harmonisation des initiatives régionales et territoriales et l'optimisation des ressources dédiées à la TPME. Des mesures d'aide et de soutien en vue de favoriser l'accès de la TPME aux marchés publics sont également prévues. Il faut également mentionner la simplification de l'ensem-

ble des démarches de la TPME auprès des administrations publiques et la mise en place d'une administration en ligne. Il faut prévoir également la mise en place d'un écosystème incitatif pour la promotion de la recherche et développement, l'innovation et la recherche technologique.

STRATÉGIE NATIONALE DE LA TPE

Un autre volet qui prend une place notable dans le portefeuille de l'ANPME est celui de l'appui aux TPE dans le cadre de la Stratégie nationale de la TPE, qui a été élaborée en 2013. Il s'agit d'un nouveau dispositif de soutien direct aux entreprises, qui est en cours de mise en place pour corriger «l'exclusion» faite à la TPE qui paradoxalement constitue un grand levier de «l'inclusion». Il est à rappeler que cette stratégie nationale de promotion de la TPE se base sur une approche globale et intégrée autour de 4 axes principaux, à savoir la fiscalité adaptée et aux TPE, l'accès au financement : offre de produits financiers élargie, diversifiée et adaptée aux besoins des TPE (crédits bancaires/garanties/fonds régionaux...), la couverture sociale : alléger les charges sociales et encourager la couverture sociale de la TPE et l'accompagnement : assistance et conseil aux TPE. «Un dispositif de soutien technique et financier intégré a été élaboré. Il ambitionne d'apporter des réponses aux besoins des TPE et de mobiliser des moyens financiers conséquents pour mener ce chantier de grande envergure», explique-t-on auprès de l'ANPME. Ce dispositif de soutien prône la contractualisation des objectifs d'accompagnement des TPE avec les acteurs régionaux comme démarche d'intervention. Ces derniers étant les plus à même d'identifier les besoins des TPE et de concevoir et développer des projets prenant en compte leurs propres spécificités. ●